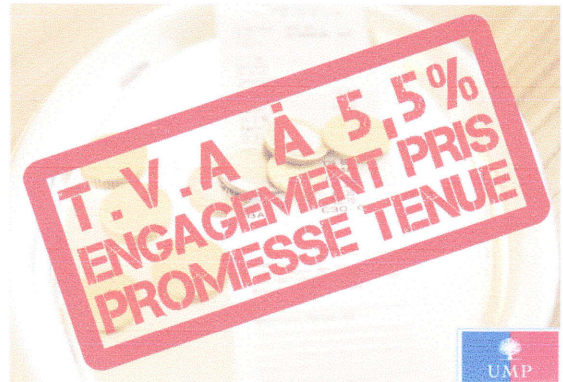


*Le Délégué du Comité de Circonscription
Maire des Saintes Maries de la Mer
Conseiller Général des Bouches-du-Rhône
Ancien Député des Bouches-du-Rhône*

Réf: CAB/LET/2009/MV/063



Arles, le mercredi 26 mai 2009,

Madame, Monsieur,

Durant mon mandat de Député, de 2002 à 2007, je me suis impliqué en déposant de nombreux amendements et propositions de Lois pour l'abaissement de la TVA.

Au cours de la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy et l'UMP s'étaient engagés auprès de vous à obtenir de nos partenaires européens la mise en place d'une TVA à 5,5% pour votre secteur d'activité. Après de longues et difficiles négociations, le Président de la République et le Gouvernement ont obtenu le feu vert de la Commission européenne de Bruxelles pour appliquer un taux réduit de TVA.

Je suis heureux de pouvoir m'adresser directement à vous, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de votre profession, difficile et exigeante pour les chefs d'entreprises comme pour les salariés, et vous annoncer que ce taux de 5,5% appliqué à la restauration sera applicable dès le 1^{er} juillet prochain.

Engagement pris, promesse tenue.

Avec la réalisation de cette promesse, la restauration va continuer à se développer dans notre pays. Chacun en sera bénéficiaire, salariés, chefs d'entreprises et consommateurs.

C'est tout le sens de notre action au Mouvement Populaire et de notre engagement auprès de vous, dans les Villes de la 16^{ème} Circonscription des Bouches-du-Rhône : réhabiliter le travail au service de l'ensemble de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Roland CHASSAIN
Ancien Député